

COMMUNIQUE D'INFORMATION

Cher Client,



Comme vous le savez, les entreprises réalisant un C.A. supérieur à 760 000 €uros doivent obligatoirement télé-déclarer leur T.V.A. dès 2007.

Aussi à partir du 1^{er} janvier 2007, vous aurez depuis votre logiciel de comptabilité *, la possibilité d'envoyer, par le biais d'Internet, votre déclaration de T.V.A. directement à la D.G.I.

* Valable uniquement sur :

- Versions 13 et 14 pour la Ligne 100 et Versions 10 et 11 pour la ligne 30
- Versions 4.20 et v4.50 pour Sage 1000 et Sage Intégrale
- Le client doit avoir souscrit à une formule d'assistance
- Les clients ayant déjà souscrit à l'offre ou ayant un contrat en cours ne bénéficient pas de l'offre

Ainsi vous bénéficierez de :

-  L'intégration de vos données saisies en comptabilité et l'acheminement de votre déclaration à la D.G.I. Finies les incertitudes liées aux grèves des postes et aux courriers égarés !
-  La sécurisation des envois par une authentification et des accusés de réception.

Dès à présent, **prenez contact avec nous** afin que nous puissions vous accompagner pour la mise en route de ce nouveau service.

Dans l'attente d'un prochain contact, nous vous prions d'agréer, Cher Client, nos salutations les plus sincères.

L'équipe commerciale